

États financiers de

FUTURPRENEUR CANADA

et rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2020



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de Futurpreneur Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Futurpreneur Canada (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2020;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers*** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Page 2

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;



Page 4

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 14 juillet 2020

FUTURPRENEUR CANADA

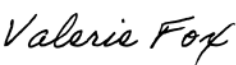
État de la situation financière

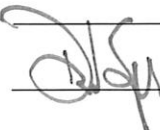
Au 31 mars 2020, avec les informations comparatives pour 2019

	2020	2019
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2)	11 032 992 \$	10 564 914 \$
Apports à recevoir et débiteurs (notes 3 et 12)	690 649	735 318
Tranche des prêts échéant à moins de un an (note 4)	8 927 381	9 266 230
Intérêts courus à recevoir	94 830	94 309
Frais payés d'avance	126 872	101 266
	<u>20 872 724</u>	<u>20 762 037</u>
Prêts (note 4)	15 609 710	15 023 963
Immobilisations (note 5)	160 216	247 350
	<u>36 642 650 \$</u>	<u>36 033 350 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Dette bancaire (note 6)	6 024 446 \$	4 287 580 \$
Créiteurs et charges à payer (notes 7 et 12)	1 048 474	1 110 886
	<u>7 072 920</u>	<u>5 398 466</u>
Apports reportés (note 8)	504 665	1 287 280
	<u>7 577 585</u>	<u>6 685 746</u>
Actif net		
Investi en immobilisations	160 216	247 350
Non affecté	17 404 849	17 600 254
Grevé d'une affectation interne (note 9)	11 500 000	11 500 000
	<u>29 065 065</u>	<u>29 347 604</u>
Événement postérieur à la date de clôture (note 15)		
Engagements (note 11)		
	<u>36 642 650 \$</u>	<u>36 033 350 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,


_____, administrateur


_____, administrateur

FUTURPRENEUR CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2020, avec les informations comparatives pour 2019

	2020	2019
Produits		
Apports et commandites (note 8)	8 907 373 \$	9 656 225 \$
Intérêts sur prêts	2 191 369	2 235 349
Commissions sur prêts	570 965	687 955
Placements	152 642	153 565
Autres (notes 12 et 14)	716 732	627 417
	<u>12 539 081</u>	<u>13 360 511</u>
Charges (note 10)		
Programmes entrepreneuriaux	8 294 231	8 826 625
Initiatives de sensibilisation	1 384 676	1 341 962
Préparation de la collecte de fonds	882 935	866 399
Administration	2 259 778	1 992 986
	<u>12 821 620</u>	<u>13 027 972</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(282 539) \$</u>	<u>332 539 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FUTURPRENEUR CANADA

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2020

				2020	2019
	Investi en immobilisations	Non affecté	Grevé d'une affectation interne	Total	Total
Actif net à l'ouverture de l'exercice	247 350 \$	17 600 254 \$	11 500 000 \$	29 347 604 \$	29 015 065 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(141 753)	(140 786)	–	(282 539)	332 539
Achat d'immobilisations	54 619	(54 619)	–	–	–
Actif net à la clôture de l'exercice	160 216 \$	17 404 849 \$	11 500 000 \$	29 065 065 \$	29 347 604 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FUTURPRENEUR CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2020, avec les informations comparatives pour 2019

	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Rentrées de fonds liées aux apports et commandites	8 886 158 \$	10 260 701 \$
Revenus de placement reçus aux fins d'exploitation	152 642	153 565
Rentrées de fonds provenant des paiements de capital	10 513 046	10 643 600
Revenu reçu provenant des intérêts et des commissions sur prêts	2 761 813	2 919 645
Avances sur prêts	(12 499 000)	(10 628 500)
Sorties de fonds – salaires et charges sociales	(7 978 276)	(7 628 851)
Sorties de fonds – charges d'exploitation	(3 050 552)	(3 032 463)
	(1 214 169)	2 687 697
Financement		
Augmentation (diminution) de la dette bancaire	1 736 866	(1 733 998)
Investissement		
Achat d'immobilisations	(54 619)	(198 423)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	468 078	755 276
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	10 564 914	9 809 638
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	11 032 992 \$	10 564 914 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

Futurpreneur Canada (l'« Organisme ») est un organisme sans but lucratif qui est financé au moyen de partenariats entre les secteurs public et privé et qui a pour objectif de fournir du mentorat, du soutien aux entreprises et du financement aux jeunes entrepreneurs canadiens qui créent de nouvelles entreprises. L'Organisme est un organisme sans but lucratif enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) en date du 10 août 1995. Après une période initiale de recherche et de planification, les activités d'exploitation ont commencé le 6 avril 1996.

L'Organisme est un organisme sans but lucratif enregistré exonéré de l'impôt. Par conséquent, aucune provision pour l'impôt sur le revenu n'a été inscrite dans les présents états financiers.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif figurant à la Partie III du Manuel de Comptables Professionnels Agréés du Canada. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et des placements dans des instruments à revenu fixe dont les échéances sont inférieures à 90 jours à compter de la date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats de l'exercice à l'étude. Les coûts de transaction sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement évalués au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'Organisme a choisi de comptabiliser les placements autres que dans des titres de capitaux propres à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'Organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'Organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'Organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme sont composés de bons du Trésor et de titres d'emprunt émis par les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada ainsi que par les banques canadiennes.

Les placements à court terme sont comptabilisés à la juste valeur de marché, laquelle est déterminée à la clôture de l'exercice en fonction de la valeur de marché des placements. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats de l'exercice à l'étude.

Les placements à court terme sont comptabilisés à la date de règlement.

d) Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports affectés, y compris les apports de sociétés et les subventions gouvernementales. Les subventions gouvernementales et les commandites de sociétés sont comptabilisées en produits selon la méthode linéaire sur la durée des contrats à condition que les restrictions en matière de dépenses soient respectées pendant la durée du contrat.

Le revenu de placement, qui comprend les intérêts créditeurs ainsi que les gains et les pertes réalisés et non réalisés au titre des équivalents de trésorerie et des placements à court terme, est comptabilisé à l'état des résultats à mesure qu'il est gagné.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour perte attribuable aux prêts.

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour tous les prêts, sauf pour les prêts classés comme étant des prêts douteux. Un prêt est classé comme douteux lorsque, selon la direction, le recouvrement en temps opportun du montant total du capital et des intérêts n'est plus raisonnablement assuré. Les prêts douteux sont radiés. Les intérêts reçus sur un prêt après sa classification comme étant un prêt douteux ne sont pas comptabilisés à titre de revenus. Les montants recouverts après que des prêts ont été radiés sont compensés et portés en diminution de la provision pour pertes sur prêts.

Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

f) Provision pour pertes sur prêts

La direction de l'Organisme a établi et maintient une provision pour pertes sur prêts qui reflète la meilleure estimation possible des pertes sur prêts compte tenu des conditions en cours. La provision pour pertes sur prêts est portée en diminution des prêts pour obtenir une valeur comptable nette.

g) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes.

Ordinateurs et logiciel	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée de vie utile, selon la moins longue des deux

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Apports reportés

Les apports reportés sont comptabilisés à titre d'apports dans les produits à l'état des résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat pourvu que les clauses contractuelles soient remplies pendant la durée du contrat.

i) Apports en nature

Les montants des apports reçus sous forme de fournitures et de services sont comptabilisés dans les états financiers seulement lorsqu'une méthode objective permet de calculer la valeur de ces services et que ces fournitures et ces services auraient, dans d'autres circonstances, été acquis.

j) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les placements dans des instruments à revenu fixe, dont l'échéance est de moins de 90 jours à compter de la date d'acquisition, sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ces placements sont constitués de fonds du marché monétaire et de comptes portant intérêt.

	2020	2019
Trésorerie	10 506 380 \$	7 134 961 \$
Instruments à revenu fixe	526 612	3 429 953
	11 032 992 \$	10 564 914 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours du marché.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

3. Apports à recevoir et débiteurs

Les apports à recevoir et débiteurs comprennent des remises gouvernementales nettes de 25 587 \$ (17 379 \$ en 2019), qui incluent des sommes à recevoir provenant du remboursement de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée (« TPS/TVH ») pour organismes de services publics, ainsi que d'autres apports à recevoir de 350 132 \$ (641 589 \$ en 2019) et une somme à recevoir de la Fondation Futurpreneur (« FF ») de 314 930 \$ (76 350 \$ en 2019).

Les apports à recevoir et débiteurs sont présentés déduction faite de la provision pour créances douteuses de néant (néant en 2019).

4. Prêts

Les prêts sont constitués de prêts non garantis à taux variable (allant du taux préférentiel au taux préférentiel majoré de 3 %) accordés à de jeunes entrepreneurs pour la création de nouvelles entreprises. Le montant d'un prêt initial est d'au plus 20 000 \$ (15 000 \$ en 2019). L'échéance des prêts est de trois à cinq ans et le remboursement du capital n'est pas exigé avant la fin de la première année.

Le tableau qui suit présente le portefeuille de prêts de l'Organisme selon les dates d'échéance de paiement.

2020	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 3 à 5 ans	Total
Prêts	8 927 381 \$	8 983 222 \$	12 760 762 \$	30 671 365 \$
Provision pour pertes sur prêts				(6 134 274)
Prêts, déduction faite de la provision				24 537 091
Moins la tranche échéant à moins de un an				8 927 381
Prêts à long terme				15 609 710 \$

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

4. Prêts (suite)

2019	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 3 à 5 ans	Total
Prêts	9 266 230 \$	8 639 531 \$	12 456 981 \$	30 362 742 \$
Provision pour pertes sur prêts				(6 072 549)
Prêts, déduction faite de la provision				24 290 193
Moins la tranche échéant à moins de un an				9 266 230
Prêts à long terme				15 023 963 \$

La juste valeur des prêts se rapproche de la valeur comptable des prêts, déduction faite de la provision, et elle est calculée selon les montants futurs estimatifs des flux de trésorerie.

Le tableau qui suit présente la provision générale pour pertes sur prêts.

	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 072 549 \$	6 507 486 \$
Radiations, déduction faite des montants recouverts appliqués à la provision	(1 541 448)	(2 066 939)
Charge attribuable à une perte sur prêt	1 603 173	1 632 002
Solde à la clôture de l'exercice	6 134 274 \$	6 072 549 \$

5. Immobilisations

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Ordinateurs et logiciel	1 450 099 \$	1 303 394 \$	146 705 \$	233 244 \$
Mobilier de bureau	162 671	149 160	13 511	14 106
Améliorations locatives	309 681	309 681	–	–
	1 922 451 \$	1 762 235 \$	160 216 \$	247 350 \$

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

6. Ligne de crédit

Le 29 septembre 2017, l'Organisme a signé une lettre d'offre (l'« entente ») avec la Banque de développement du Canada (« BDC ») concernant une facilité de crédit renouvelable à vue de 20 millions de dollars. Le 2 octobre 2018, l'Organisme a signé une version révisée de la lettre d'offre visant la modification de certaines modalités et conditions afférentes à la facilité de crédit. La facilité de crédit porte intérêt au taux de base variable de BDC, minoré d'un écart de 2,74 % par année, plus une commission d'attente de 0,07 % par année grevant la partie non utilisée de la facilité de crédit. La facilité de crédit est remboursable à vue et est garantie par un contrat de garantie générale constituant un droit de premier rang exclusif grevant toutes les propriétés de l'Organisme, notamment les droits de l'Organisme relativement aux prêts.

Au 31 mars 2020, l'Organisme a prélevé 6 024 446 \$ (4 287 580 \$ en 2019) sur la facilité de crédit. Ce montant a été utilisé pour prêter du capital aux jeunes entrepreneurs. Conformément aux modalités de la facilité de crédit, l'Organisme doit respecter certaines clauses restrictives. Aux 31 mars 2020 et 2019, l'Organisme respectait ces clauses restrictives.

Au début de l'exercice, l'Organisme ne respectait pas l'une des clauses restrictives financières. Par conséquent, le prêteur a réduit la facilité de crédit pour la ramener à 8 millions de dollars et a accordé un sursis jusqu'au mois de décembre 2019. Pour les trois premiers mois de l'exercice 2021, l'Organisme respectait toutes les clauses restrictives financières.

7. Crédoeurs et charges à payer

Les crédoeurs et charges à payer comprennent un montant de 13 049 \$ (10 043 \$ en 2019) au titre des sommes à remettre à l'État pour les cotisations salariales et la TPS/TVH.

8. Apports reportés

L'Organisme a reçu plusieurs subventions du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et plusieurs commandites de sociétés. Le montant des apports n'ayant pas encore été constaté à titre de produits s'établit comme suit.

	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 287 280 \$	995 698 \$
Subventions et commandites reçues	7 806 000	9 822 598
Montants constatés à titre d'apports	(8 588 615)	(9 531 016)
Solde à la clôture de l'exercice	504 665 \$	1 287 280 \$

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

9. Actif net grevé d'une affectation interne

Au cours de 2015, le conseil d'administration a approuvé le transfert d'une somme de 11 500 000 \$ de l'actif net non affecté à l'actif net grevé d'une affectation interne. L'actif net grevé d'une affectation interne servira aux activités de fonctionnement futures et aux ressources nécessaires pour le financement de nouvelles entreprises en démarrage.

10. Charges par fonctions

2020	Programmes entrepreneux	Initiatives de sensibilisation	Préparation de la collecte de fonds	Administration	Total
Charges salariales	5 163 259 \$	807 815 \$	664 739 \$	1 524 379 \$	8 160 192 \$
Coûts liés à la commercialisation	242 479	338 370	5 295	260	586 404
Coûts liés aux programmes	685 073	156 406	160 157	156 488	1 158 124
Coûts liés à l'occupation et à l'exploitation	506 315	67 973	43 734	553 954	1 171 976
Amortissement	93 932	14 112	9 010	24 697	141 751
Charge attribuable à une perte sur prêt	1 603 173	–	–	–	1 603 173
	8 294 231 \$	1 384 676 \$	882 935 \$	2 259 778 \$	12 821 620 \$

2019	Programmes entrepreneux	Initiatives de sensibilisation	Préparation de la collecte de fonds	Administration	Total
Charges salariales	5 087 432 \$	776 002 \$	605 692 \$	1 115 759 \$	7 584 885 \$
Coûts liés à la commercialisation	522 154	357 985	24 070	(23 550)	880 659
Coûts liés aux programmes	675 694	107 041	175 180	236 573	1 194 488
Coûts liés à l'occupation et à l'exploitation	676 061	68 964	41 799	615 321	1 402 145
Amortissement	233 282	31 970	19 658	48 883	333 793
Charge attribuable à une perte sur prêt	1 632 002	–	–	–	1 632 002
	8 826 625 \$	1 341 962 \$	866 399 \$	1 992 986 \$	13 027 972 \$

L'Organisme classe ses activités selon quatre fonctions principales : programmes entrepreneuriaux, initiatives de sensibilisation, préparation de la collecte de fonds et administration. Le coût de chaque fonction comprend les coûts directs liés à ces fonctions, soit les charges salariales, les autres charges directes et les attributions. Les charges salariales sont attribuées au besoin si une activité touche plus d'une fonction.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

10. Charges par fonctions (suite)

L'Organisme engage un certain nombre de coûts indirects partagés et de charges d'exploitation et autres charges communes qui ont trait à plus d'une fonction, qu'il attribue. Ces coûts comprennent les frais de gestion et de personnel administratif, les coûts liés à l'occupation, d'autres charges d'exploitation et l'amortissement, lesquels sont indirectement ou uniquement attribuables à une fonction spécifique. Ces coûts sont attribués selon un pourcentage établi en fonction de la quote-part, ou de la totalité de tout autre coût direct, qui est attribuable à la fonction.

11. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements aux termes de contrats de location-exploitation pris par l'Organisme à l'égard de son équipement et de ses locaux.

2021	473 597 \$
2022	350 534
2023	207 376
2024	24 840
	<hr/>
	1 056 347 \$

12. Opérations entre apparentés

Opérations avec la FF

L'Organisme entretient une relation de nature économique avec la FF. La FF est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* en date du 1^{er} avril 2012. L'Organisme fournit un soutien administratif et des installations à la FF. La FF a pour objectif de faire progresser l'éducation axée sur le perfectionnement des compétences personnelles, des compétences en affaires et sur l'entrepreneuriat, et de faire progresser l'éducation par la recherche sur l'entrepreneuriat et la publication des résultats utiles tirés d'une telle recherche.

Les produits et les charges comptabilisés dans les états financiers de l'Organisme au cours de l'exercice à l'étude sont présentés ci-dessous.

	2020	2019
Coûts liés aux programmes	305 775 \$	266 891 \$

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

12. Opérations entre apparentés (suite)

Les soldes entre apparentés, qui ne portent pas intérêt, qui sont remboursables à vue et qui peuvent être réglés sur une base nette, sont présentés ci-dessous.

	2020	2019
Somme à payer à l'Organisme par la FF	314 930 \$	76 350 \$

Les données financières de la FF n'ont pas été consolidées dans les états financiers de l'Organisme. Le tableau qui suit donne un résumé des données financières de la FF.

État de la situation financière

	2020	2019
Actif	495 713 \$	352 512 \$
Passif	370 930	121 459
Actif net	124 783 \$	231 053 \$

État des résultats

	2020	2019
Produits	208 775 \$	221 137 \$
Charges	315 045	276 541
Insuffisance des produits sur les charges	(106 270) \$	(55 404) \$

État des flux de trésorerie

	2020	2019
Activités d'exploitation	143 201 \$	(228 765) \$
Augmentation (diminution) de la trésorerie	143 201	(228 765)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	352 512	581 277
Trésorerie à la clôture de l'exercice	495 713 \$	352 512 \$

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

13. Gestion des risques financiers

L'Organisme est exposé aux risques de crédit et de liquidité en raison de la nature de ses activités. Le programme global de gestion du risque et les pratiques commerciales de l'Organisme tendent à limiter toute incidence défavorable que pourraient avoir ces risques sur la performance de l'Organisme.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité que des emprunteurs manquent à leurs obligations financières. L'Organisme atténue ce risque en limitant les montants des prêts accordés aux entrepreneurs individuels et en recrutant du personnel ayant les compétences nécessaires pour évaluer la qualité des demandes de prêt soumises par les entrepreneurs. L'Organisme offre un programme de mentorat obligatoire tout en effectuant les procédures individuelles de contrôle diligent et d'approbation du crédit pour toutes les demandes reçues des entrepreneurs individuels afin d'atténuer tout autre risque financier éventuel après que les prêts ont été versés.

b) Risque de liquidité

La gestion de la liquidité s'entend de la disposition de liquidités suffisantes et de la disponibilité du financement. L'Organisme gère le risque de liquidité en surveillant constamment les flux de trésorerie réels et prévus de manière à s'assurer qu'elle disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance.

c) Risque de taux d'intérêt et risque de marché

L'Organisme est d'avis qu'il n'est pas exposé à d'importants risques de taux d'intérêt et risques de marché découlant de ses instruments financiers.

14. Relation de nature économique

Le 30 mai 2019, l'Organisme a signé une version révisée et retraitée de l'entente conjointe contractée avec BDC visant à fournir un financement supplémentaire aux candidats admissibles de l'Organisme. La contribution totale de BDC ne doit pas excéder 60 millions de dollars. L'entente conjointe vient à échéance le 30 septembre 2020 (30 septembre 2020 en 2019).

En outre, le 29 septembre 2017, l'Organisme a signé une lettre d'offre avec BDC concernant une facilité de crédit renouvelable à vue de 20 000 000 \$, comme il est mentionné à la note 6. La version révisée de la lettre d'offre est entrée en vigueur le 2 octobre 2018.

Les autres produits comprennent des frais reçus de BDC de 354 570 \$ (391 238 \$ en 2019).

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

15. Événement postérieur à la date de clôture

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion de COVID-19 était devenue une pandémie et, en conséquence, des pays dans le monde entier ont fermé leurs frontières et ont instauré des mesures de distanciation physique. Les mesures prises au Canada y ont bouleversé les activités commerciales et ont eu de graves conséquences économiques pour les petites entreprises, particulièrement pour les entreprises en démarrage considérées comme des commerces qui représentent une part importante des jeunes entrepreneurs qui ont recours aux services de l'Organisme.

Le 17 avril 2020, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé le lancement d'un plan d'aide du gouvernement fédéral visant divers secteurs de l'économie canadienne qui ont été le plus touchés par les directives sur la distanciation physique données par le gouvernement, notamment les jeunes entrepreneurs qui peinaient à maintenir leur entreprise à flot.

Ainsi, le 6 mai 2020, le gouvernement fédéral a accordé une subvention unique de 20,1 millions de dollars à l'Organisme. Grâce aux fonds obtenus, l'Organisme peut :

- offrir à ses clients actuels admissibles qui éprouvent des difficultés en raison de la COVID-19 des prêts complémentaires allant de 5 000 \$ à 10 000 \$;
- couvrir pendant une période allant de six à douze mois les versements effectués pour rembourser les prêts reçus en date du 31 mars 2020 par tous les clients actuels, ce qui permettra d'atténuer les pertes qui pourraient être subies par des clients dont les activités ont été perturbées si aucun versement n'était appliqué au principal de leur prêt;
- disposer des fonds nécessaires pour aider au démarrage de nouvelles entreprises après la pandémie.

Le gouvernement fédéral a annoncé la mise sur pied de plusieurs autres programmes d'aide, comme la Subvention salariale d'urgence du Canada, la Prestation canadienne d'urgence, le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, l'aide pour les loyers, etc. Ces mesures conjuguées au passage au numérique des entreprises et l'assouplissement progressif des mesures de confinement les visant contribueront également à atténuer les répercussions et permettront à quelques entreprises de survivre pendant cette période où les activités commerciales sont perturbées.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

15. Événement postérieur à la date de clôture (suite)

Incidence de la COVID-19

a) Prêts

L'Organisme a évalué l'incidence de la COVID-19 sur sa provision pour pertes sur prêts et est arrivé à la conclusion que l'incidence sur le solde de clôture des prêts est atténuée par les fonds octroyés à l'Organisme par le gouvernement fédéral du Canada en vue de l'aider à continuer d'offrir des prêts, et par les autres programmes d'aide susmentionnés. Ainsi, la provision pour pertes sur prêts de l'Organisme est maintenue en fonction du barème existant.

b) Activités

La plupart des employés de l'Organisme ont été tenus de travailler à domicile à compter du 13 mars 2020 et, par la suite, tous les employés ont été astreints au travail à domicile à compter du 24 mars 2020.

La direction réévaluera la provision pour pertes sur prêts au cours de l'exercice 2021 en se fondant sur les faits supplémentaires qui seront établis à ce moment.